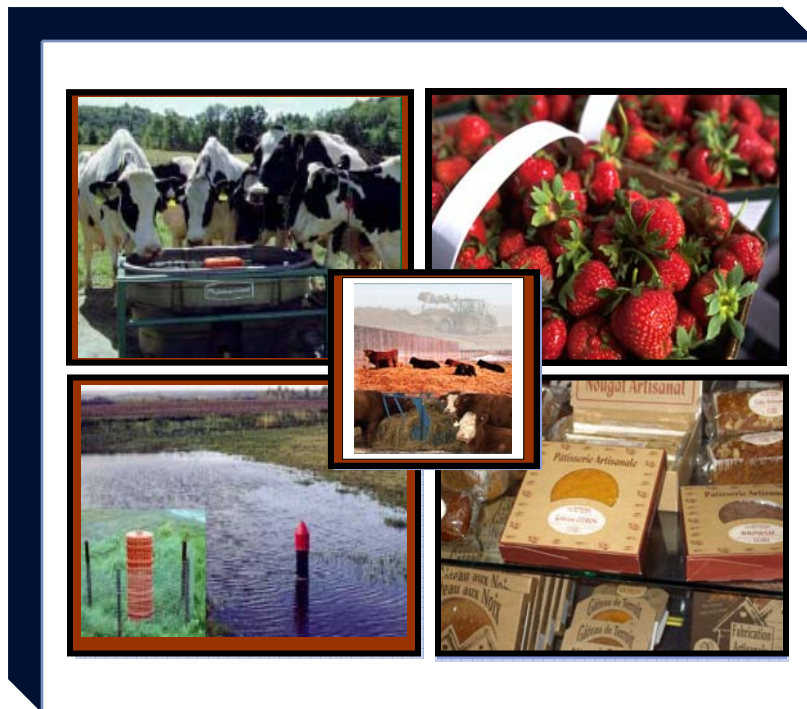


Synthèse des programmes agricoles d'aide financière 2007-2008

Direction régionale Outaouais-Laurentides,
secteur Outaouais



Note explicative
**Synthèse des programmes agricoles d'aide
financière 2007-2008**

Voici une synthèse des programmes agricoles d'aide financière qui s'adressent aux entreprises agricoles et agroalimentaires de la région. Cette synthèse ne remplace en aucune façon les versions officielles des programmes.

Vous êtes invités à prendre contact avec votre centre de services agricoles pour connaître les détails des programmes, les conditions d'admissibilité ainsi que les modalités d'application.

La direction régionale

Table des matières des programmes

Appui à la diversification et à la transformation en agriculture et agroalimentaire dans les régions ressources et dans les territoires ciblés	5
Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région	3
Productions ciblées.....	3
Projets de démonstration	4
Projets d'innovation	4
Résolution de problématiques régionales ciblées	4
Soutien aux groupes de relève	4
Transformation agroalimentaire	3
Appui aux initiatives de formation en agriculture	5
Prime-Vert	6
Aménagements alternatifs	6
Construction d'un ouvrage de stockage	6
Équipements d'épandage	6
Gestion des eaux de laiterie	7
Réduction de la pollution diffuse	8
Réduction du volume de fumier à stocker	7

Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région 2007-2008

Productions ciblées

Horticulture, semi-finition et finition de bovins, production de créneau (ex : biologique, grands gibiers, agneaux)

Subvention jusqu'à 30 % des coûts admissibles, maximum de 15 000 \$ par entreprise

- √ Accroissement de 25 000 \$ du chiffre d'affaires
- √ Minimum de 10 000 \$ de dépenses admissibles



N.B. Le niveau de subvention est déterminé selon l'ampleur du projet. **Informez-vous auprès de votre CSA des modalités et conditions spécifiques**



Les coûts admissibles sont :

- √ Construction et aménagement de bâtiment
- √ Achat d'équipement neuf spécialisé
- √ Frais de certification de l'année en cours pour une première demande de certification biologique

Transformation agroalimentaire

Subvention jusqu'à 30 % des coûts admissibles, maximum de 15 000 \$ par entreprise

- √ Accroissement de 15 000 \$ du chiffre d'affaires
- √ Minimum de 10 000 \$ des dépenses admissibles

Les coûts admissibles sont :

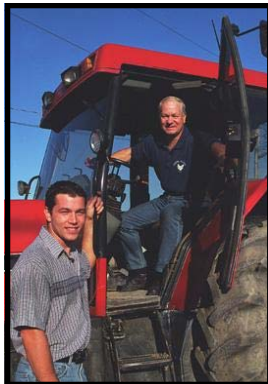
Aménagement de locaux, achat d'équipement lié à la transformation des produits alimentaires



**Programme d'appui au développement
de l'agriculture et de l'agroalimentaire
en région 2007-2008**

Suite ...

Certaines autres formes d'aide pourraient aussi s'appliquer à vos projets. **Informez-vous auprès de votre CSA des modalités et conditions spécifiques**



Soutien aux groupes de relève agricole

Subvention jusqu'à 70 % pour les projets de groupes de relève

Projets de démonstration

Faire connaître et promouvoir des nouvelles technologies de production ou des instruments agricoles

Projets d'innovation

Essai et expérimentation d'une nouvelle production, pratique ou technologie adaptée

Résolution de problématiques régionales ciblées

- √ Projets qui concourent à l'atteinte des objectifs du plan stratégique du Ministère
- √ Soutien financier à l'établissement de jeunes entrepreneurs

Programme d'appui aux initiatives de formation en agriculture

Ce programme s'adresse aux familles désireuses de parfaire leur compétence pour améliorer la rentabilité de leur entreprise

Subvention maximale de 8 000 \$ à 16 000 \$ par participant

Programme d'appui à la diversification et à la transformation en agriculture et en agroalimentaire dans les régions-ressources et dans les territoires ciblés 2007-2008 *

Pour les municipalités régionales de comté de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau. **Informez-vous auprès des CSA de Shawville ou de Maniwaki des modalités et conditions spécifiques**

- √ Démarrage d'une production en émergence ou peu présente sur le territoire
- √ Transformation des produits agricoles et valeur ajoutée aux produits
- √ Appui aux expériences de dynamisation des économies agricoles locales

* Programme en attente de budget

Programme Prime-Vert

Construction d'un ouvrage de stockage (avec ou sans toiture)

Subvention maximale de 100 000 \$ par exploitation agricole :

- √ Les premiers 800 m³ : 90 % des coûts admissibles
- √ Le volume excédant 800 m³ : 50 % des coûts admissibles

Les coûts admissibles sont ceux liés aux services professionnels et aux travaux de construction d'un ouvrage de stockage des fumiers



Aménagements alternatifs

En conformité avec le Guide des bonnes pratiques pour les bovins de boucherie

Subvention maximale de 100 000 \$ par exploitation agricole :

- √ Les 90 premières unités animales : 90 % des coûts admissibles
- √ Les unités animales supplémentaires : 50 % des coûts admissibles

Les coûts admissibles sont ceux liés aux services professionnels et aux travaux d'aménagements alternatifs

Équipements d'épandage

- √ Acquisition d'une rampe d'épandage
- √ Modifications apportées à un épandeur à fumier solide permettant d'apporter la précision d'épandage
- √ Acquisition d'équipements spécialisés

* L'aide varie selon l'équipement

Bilan phosphore,
plan d'accompagnement
agroenvironnemental (PAA),
plan agroenvironnemental de
fertilisation (PAEF) nécessaires.

Réduction du volume de fumier à stocker ou augmentation de capacité de stockage (capacité minimale passant à 250 jours de stockage)

Subvention maximale de 20 000 \$ par entreprise : 70 % des coûts admissibles

- √ Équipement de réduction des eaux de dilution
- √ Toiture sur ouvrage de stockage
- √ Agrandissement de l'ouvrage
- √ Ouvrage de stockage additionnel ou autres

Gestion des eaux de laiterie

Subvention maximale de 20 000 \$ par entreprise; 70 % des coûts liés :

- √ Aux travaux
- √ Aux services professionnels

Réduction de la pollution diffuse (suite page 8)

Contrôle de l'érosion



Retrait des animaux des cours d'eau



Aménagement de haies brise-vent



Gestion des zones riveraines



Réduction de la pollution diffuse

√ Amélioration de la qualité de l'eau et de l'air

Subvention de 70 % des coûts admissibles, maximum de 30 000 \$ par entreprise agricole

L'aide s'applique aux travaux et pratiques suivants :

- √ Gestion des zones riveraines - Retrait des animaux des cours d'eau
- √ Mesures de contrôle de l'érosion par l'aménagement d'ouvrages de conservation des sols
- √ Aménagement de haies brise-vent
- √ Gestion des puits abandonnés
- √ Amélioration de la lutte antiparasitaire
- √ Cultures de couvre-sol d'hiver

Les 3 centres de services agricoles (CSA) en Outaouais

CSA de Gatineau

Galleries de Buckingham
999, rue Dollard, Gatineau (Québec) J8L 3E6
Téléphone : 819 986-8544 ou 1 888 536-2720
csa.gatineau@mapaq.gouv.qc.ca

CSA de Maniwaki

116, rue King, Maniwaki (Québec) J9E 2L3
Téléphone : 819 449-3400 ou 1 800 266-5217
csa.maniwaki@mapaq.gouv.qc.ca

CSA de Shawville

127, rue Lake, CP 880
Shawville (Québec) J0X 2Y0
Téléphone : 819 647-5779 ou 1 888 206-7575
csa.shawville@mapaq.gouv.qc.ca

Site Internet du MAPAQ en Outaouais :

www.mapaq.gouv.qc.ca/Outaouais